

Ventilation des postes entre les groupes de fonction :
Proposition d'une liste d'indicateurs par critère
Commune rurale

Critère 1	Critère 2	Critère 3
Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions	Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
Prise en compte des responsabilités plus ou moins lourdes en matière d'encadrement ou de coordination d'une équipe, d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques ou bien de conduite de projets	Valorisation de l'acquisition et la mobilisation des compétences plus ou moins complexes, dans le domaine fonctionnel de référence de l'agent	Contraintes particulières liées au poste : exposition physique, responsabilité prononcée, lieu d'affectation ou aire géographique d'exercice des fonctions
Indicateurs : - responsabilité d'encadrement direct - Ampleur du champ d'action (en nombre de missions, en valeur)	Indicateurs : - connaissances d'élémentaires à expert (requis dans le poste) - difficulté (exécution simple ou analyse et interprétation) - autonomie, initiative	Indicateurs : - responsabilité sur la sécurité d'autrui (ex : assistant de prévention) - Itinérance : activités sur sites multiples, mobilité géographique - relations internes/externes